PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 14 juin 2022** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :
Monsieur Frédéric Galantai, maire
Monsieur Vincent Noël, conseiller
Monsieur Patrick Dion, conseiller
Madame Karine Laroche, conseillère
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Sylvie Major, conseillère
Madame Julie Simoneau, conseillère
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Frédéric Galantai.

Sont également présentes :
Madame Nathalie Leclaire, directrice générale
Maître Karine Patton, greffière

ORDRE DU JOUR

1. PÉRIODE DE QUESTIONS

2. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE

2.1 Adoption de l'ordre du jour.

2.2 Adoption des procès-verbaux.

i. Séance ordinaire du 17 mai 2022.

2.3 Rapport du maire sur les faits saillants de la situation financière de la municipalité.

2.4 Appuis financiers et demandes diverses.

i. Demande d'aide financière d'un athlète laprairien en futsal.

2.5 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par la directrice générale.

2.6 Adoption budget supplémentaire 2022 - Régie intermunicipale de police Roussillon.

2.7 Regroupement de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Châteauguay, de l'Office municipal d'habitation de Roussillon Est et de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Mercier.

3. CONSULTATIONS PUBLIQUES

4. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

4.1 Adoption du règlement 1491-M décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de La Prairie.

4.2 Présentation et dépôt du projet de règlement 1492-M sur l'interdiction des sacs de plastique et abrogeant le règlement 1424-M.

4.3 Avis de motion 2022-16 - Règlement 1492-M sur l'interdiction des sacs de plastique et abrogeant le règlement 1424-M.

4.4 Ajout et modification de la signalisation - Rues Mayer et Camille.

5. OCTROI DE CONTRATS

5.1 Octroi d'un contrat pour la réparation des équipements de jeu.

5.2 Annulation de l'appel d'offres Génie-2022-04 - Réfection de la station sanitaire Clairière III et remplacement d'automates de contrôle.

6. COMMUNICATIONS

7. FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

7.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.

8. GÉNIE

9. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

9.1 Exemption de la souscription au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec - Me Marie-Pier Savard.

9.2 Autorisation de signature - Acte de servitude d'Hydro-Québec pour bornes de recharge de véhicules électriques.

9.3 Autorisation de signature - Contrat avec Solutions de Repérage Emili Inc.

9.4 Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Programme d'assurances des OBNL.

10. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE

10.1 Adoption de la mise à jour du plan d'action 2021-2022 concernant les personnes handicapées.

11. RESSOURCES HUMAINES

11.1 Modification du titre du poste de conseiller principal, développement durable et environnement à la direction générale et embauche.

11.2 Embauche d'une coordonnatrice aux loisirs - événements et installations au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

11.3 Embauche d'une horticultrice saisonnière au Service des travaux publics.

11.4 Nomination d'une greffière de la cour municipale au Service du greffe et des affaires juridiques.

11.5 Nomination de 4 lieutenants permanents à temps plein et de 4 pompiers permanents à temps plein au Service de sécurité incendie.

12. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

12.1 Autorisation de fermeture de rues pour la tenue de la Fête nationale du Québec.

12.2 Autorisation de fermeture de rues pour la tenue des Jeudis du Vieux-La Prairie.

12.3 Autorisation de signature - Amendement No. 1 à l'entente de service aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge.

12.4 Mandat au directeur du Service de sécurité incendie pour entreprendre des discussions avec la Régie incendie de l'alliance des Grandes-Seigneuries afin d'étudier la possibilité d'un regroupement.

13. TRAVAUX PUBLICS

13.1 Nomination d'une secrétaire et d'une personne-ressource au comité de circulation et de mobilité active.

13.2 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité de circulation et de mobilité active du 4 mai 2022.

13.3 Recommandations - comité de circulation et de mobilité active du 4 mai 2022.

14. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

14.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 18 mai 2022.

14.2 Dérogations mineures.

i. Demandes de dérogations mineures.

14.3 PIIA.

i. Demandes de PIIA - comité consultatif d'urbanisme - réunion du 18 mai 2022.

14.4 Demande d'exemption pour une case de stationnement - Certificat d'occupation numéro 2022-014 - 789 boulevard Taschereau.

15. VARIA

16. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes et répond également à des questions reçues par courriel en vue de la présente séance.

2022-06-182

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche
APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-06-183

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : madame Sylvie Major
et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2022 à 19 h 30.

ADOPTÉE

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Le maire fait son rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

2022-06-184

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE D'UN ATHLÈTE LAPRAIRIEN EN FUTSAL

ATTENDU que monsieur Elias Aggad est un athlète laprairien en futsal au talent prometteur ayant participé au Championnat provincial de futsal qui s'est déroulé à Rimouski en avril dernier;

ATTENDU que la Ville juge opportun d'encourager monsieur Aggad à poursuivre ses objectifs sportifs;

ATTENDU qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers, un soutien financier peut être accordé à un athlète laprairien pour sa participation à une compétition;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau
et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 100 $ à monsieur Elias Aggad afin de contribuer aux frais qu'il a engagés lors du Championnat provincial de futsal ayant eu lieu à Rimouski en avril dernier.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 1440-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

2022-06-185

ADOPTION BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

ATTENDU le déficit de 662 943 $ constaté aux états financiers 2021 de la Régie intermunicipale de police Roussillon déposés à l'assemblée du conseil d'administration du 13 avril 2022;

ATTENDU que ce déficit est lié à l'augmentation du temps supplémentaire due au manque d'effectif, à la rétroaction salariale ainsi qu'à une diminution des revenus d'amendes liée à la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU qu'un montant affecté au budget 2022 de l'ordre de 272 563,72 $ a été réaffecté à l'exercice 2021 pour pallier à un surplus non matérialisé;

ATTENDU que la Régie peut, en cours d'exercice, dresser tout budget supplémentaire qu'elle juge nécessaire;

ATTENDU l'acceptation du conseil d'administration de la Régie d'acquitter ce budget supplémentaire de 935 506,72 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le budget supplémentaire 2022 de 935 506,72 $ de la Régie intermunicipale de police Roussillon.

D'AUTORISER le paiement de la quote-part supplémentaire de la Ville de La Prairie au montant de 221 077,85 $.

D'AUTORISER le trésorier à approprier un montant de 221 077,85 $ au surplus non affecté.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

2022-06-186

REGROUPEMENT DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST ET DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE MERCIER

ATTENDU que l'Office municipal d'habitation de Ville de Châteauguay, l'Office municipal d'habitation de Roussillon Est et l'Office municipal d'habitation de la Ville de Mercier ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de l'application de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* de se regrouper;

ATTENDU que ces offices ont présenté aux conseils municipaux de la Ville de Châteauguay, de la Ville de La Prairie, de la Ville de Saint-Constant, de la Ville de Delson, de la Ville de Sainte-Catherine et de la Ville de Mercier un projet d'entente de regroupement des trois (3) offices d'habitation et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU qu'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : monsieur Patrick Dion
et résolu unanimement :

QUE le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Châteauguay, de l'Office municipal d'habitation de Roussillon Est et de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Mercier suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

ADOPTÉE

2022-06-187

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1491-M DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DIVERS TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET SERVICES OFFERTS PAR LA VILLE DE LA PRAIRIE

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 17 mai 2022;

ATTENDU l'avis de motion 2022-15 donné lors de la séance ordinaire tenue le 17 mai 2022;

ATTENDU que le règlement numéro 1491-M a pour objet de fixer les tarifs pour les biens et services offerts par la Ville de La Prairie, le tout en conformité de la *Loi sur la fiscalité municipale*. Une fois en vigueur, ce règlement remplacera le règlement numéro 1463-M, lequel avait été adopté en décembre 2020.

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1491-M

DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DIVERS TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET SERVICES OFFERTS PAR LA VILLE DE LA PRAIRIE

ADOPTÉE

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1492-M SUR L'INTERDICTION DES SACS DE PLASTIQUE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1424-M

Madame Karine Laroche présente le projet de règlement numéro 1492-M sur l'interdiction des sacs de plastique et abrogeant le règlement 1424-M.

Ce projet de règlement a pour objet d'interdire la distribution des sacs d'emplettes composés de plastique conventionnel, oxodégradables, biodégradables ou compostables dans les commerces de détail afin d'encourager un changement de comportement à l'égard de l'utilisation de ce type de sacs et de réduire ainsi l'impact environnemental.

Le projet de règlement 1492-M est déposé.

AVIS DE MOTION 2022-16

RÈGLEMENT 1492-M SUR L'INTERDICTION DES SACS DE PLASTIQUE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1424-M

Avis de motion est donné par madame Karine Laroche qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement 1492-M sur l'interdiction des sacs de plastique et abrogeant le règlement 1424-M.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

2022-06-188

AJOUT ET MODIFICATION DE SIGNALISATION - RUES MAYER ET CAMILLE

ATTENDU les recommandations faites par le comité de circulation et de mobilité active lors de sa séance du 4 mai dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Patrick Dion
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'AJOUTER la signalisation d'interdiction de stationnement suivante sur la rue Camille:

- du côté ouest à partir de la courbe jusqu'à l'adresse civique 45;

DE MODIFIER la signalisation sur la rue Mayer, comme suit:

- enlèvement des panneaux indiquant une interdiction de stationnement de 8h à 20h et de 20h à 8h des deux côtés de la rue;
- ajout de panneaux d'interdiction de stationnement en tout temps, à partir de l'entrée de la rue sur une longueur de 9 mètres et ce, des deux côtés de la rue;

- ajout de panneaux d'interdiction de stationnement de 9h à 12h, les mercredis, devant l'adresse civique 125;
- ajout de panneaux d'interdiction de stationnement de 9h à 12h, les jeudis, devant l'adresse civique 150;
- ajout de panneaux d'interdiction de stationnement en tout temps dans le rond-point.

ADOPTÉE

2022-06-189

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉPARATION DES ÉQUIPEMENTS DE JEU

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la réparation des équipements de jeu dans différents parcs de la Ville;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	**Prix total (incluant les taxes)**	**Lot 1**	**Lot 2**	**Lot 3**	**Lot 4**
Réalisation Dynamique inc.	152 121,12 $	9 319,87 $	7 599,85 $	1 459,03 $	133 742,37 $
Construction Lavallée	153 793,26 $	14 029,83 $	9 126,49 $	1 802,81 $	128 834,14 $
Installation Jeux-Tec inc.	207 738,11 $	20 028,65 $	10 991,61 $	5 346,34 $	171 011,52 $

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 150 000$;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Simoneau
APPUYÉ DE : monsieur Patrick Dion
et résolu unanimement :

D'OCTROYER les contrats pour la réparation des équipements de jeu aux plus bas soumissionnaires conformes, aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, comme suit:

Lot 1: à Réalisation Dynamique inc., pour un total de 9 319,87 $, taxes incluses;
Lot 2: à Réalisation Dynamique inc., pour un total de 7 599, 85 $, taxes incluses;
Lot 3: à Réalisation Dynamique inc., pour un total de 1 459, 03 $, taxes incluses;
Lot 4: à Construction Lavallée, pour un total de 128 834,14 $, taxes incluses.

Les documents d'appel d'offres TPAO-2022-06, les soumissions et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat ainsi que tous les documents y afférents.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

2022-06-190

ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES GÉNIE-2022-04 - RÉFECTION DE LA STATION SANITAIRE CLAIRIÈRE III ET REMPLACEMENT D'AUTOMATES DE CONTRÔLE

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la réfection de la station sanitaire Clairère III et le remplacement d'automates de contrôle;

ATTENDU qu'une seule soumission a été ouverte le 28 avril dernier;

ATTENDU que le prix de la soumission s'est avéré de 688 408,47 $ plus élevé que le budget estimé;

ATTENDU que la Ville ne s'est engagée à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'ANNULER l'appel d'offres Génie 2022-04 pour la réfection de la station sanitaire Clairière III et le remplacement d'automates de contrôle;

DE REJETER la soumission ouverte le 28 avril 2022 dans le cadre de cet appel d'offres.

D'AUTORISER le Service du génie à effectuer un nouvel appel d'offres dans ce dossier au moment opportun.

ADOPTÉE

2022-06-191

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 7 juin 2022 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : monsieur Vincent Noël
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 3 109 478,60 $ pour les activités financières, de 529 024,00 $ pour les activités d'investissement et de 907 241,51 $ pour les salaires.

D'AUTORISER le trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, sa confirmation de disponibilité de crédits budgétaires ayant été émise.

ADOPTÉE

2022-06-192

EXEMPTION DE LA SOUSCRIPTION AU FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC - ME MARIE-PIER SAVARD

ATTENDU la résolution 2022-01-024 autorisant l'embauche de Me Marie-Pier Savard au poste de greffière adjointe au Service du greffe et des affaires juridiques;

ATTENDU que la Ville de La Prairie aura cette avocate à son service exclusif;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau
et résolu unanimement :

DE DÉCLARER aux fins du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec* (c. B-1, r.20) que la Ville de La Prairie se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Marie-Pier Savard dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE

2022-06-193

AUTORISATION DE SIGNATURE - ACTE DE SERVITUDE D'HYDRO-QUÉBEC POUR BORNES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

ATTENDU qu'en septembre 2021, une entente entre la Ville et Hydro-Québec a été signée en vertu de laquelle Hydro-Québec peut installer, maintenir et exploiter des bornes de recharge pour véhicules électriques sur un terrain appartenant à la Société d'agriculture du comté de Laprairie sur lequel la Ville exploite un commerce et détient des droits en vertu d'un bail signé avec le propriétaire;

ATTENDU que ce terrain est situé sur une partie du lot 3 109 767 du cadastre du Québec;

ATTENDU que cette entente prévoit qu'un acte de servitude à cet effet doit être signé;

ATTENDU que les frais seront tous assumés par Hydro-Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Patrick Dion
APPUYÉ DE : madame Karine Laroche
et résolu unanimement :

D'AUTORISER un représentant de la Ville à signer la servitude d'Hydro-Québec au nom de la Ville.

ADOPTÉE

2022-06-194

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT AVEC SOLUTIONS DE REPÉRAGE EMILI INC.

ATTENDU que le contrat actuel se termine le 30 juin 2022;

ATTENDU qu'il y a lieu de reconduire le contrat, aux mêmes conditions, pour un terme de 5 ans;

ATTENDU que les frais annuels s'élèvent à 7 359,55 $, taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Simoneau
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville un contrat de cinq ans avec Solutions de Repérage Emili inc. pour l'utilisation de la plateforme de gestion animalière Emili.net.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

2022-06-195

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - PROGRAMME D'ASSURANCES DES OBNL

ATTENDU que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité afin d'aider ainsi les OBNL;

ATTENDU que l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés;

ATTENDU que ledit processus contractuel est assujetti au *Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la Ville de La Prairie à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la Ville.

DE RECONNAÎTRE aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, les OBNL suivants:

Numéro	**Nom de l'organisme**	**Adresse**
OBNL-001053	Club de soccer de La Prairie inc.	500, rue Saint-Laurent
OBNL-000341	Maison des Aînés de La Prairie	500, rue Saint-Laurent
OBNL-000339	Maison des Jeunes de La Prairie	565, rue Notre-Dame
OSBL-0101114	Centre de réhabilitation AVC	C.P. 64 succ. bureau chef
OBNL-200515	Gestion Aréna Ville de La Prairie	250, rue du Vice-Roi
OSBL-0103323	Club photo de La Prairie	500, rue Saint-Laurent
OBNL-202601	Ligue de pétanque de La Prairie	670, rue Gouin
OBNL-000345	Club de l'âge d'or de La Prairie	500, rue Saint-Laurent
OBNL-000344	Troupe de théâtre Optimiste	160, rue des Chrysanthèmes
OBNL-0103421	Maison de la Famille Kateri	200, avenue de Balmoral

ADOPTÉE

2022-06-196

<u>ADOPTION DE LA MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION 2021-2022 CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPÉES</u>

ATTENDU que la Ville a adopté le plan d'action 2021-2022 concernant les personnes handicapées en vertu de la résolution 2021-06-182;

ATTENDU que suite aux recommandations du comité concernant les personnes handicapées, il y a lieu d'y faire une mise à jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : monsieur Patrick Dion
et résolu unanimement :

D'ADOPTER la mise à jour du plan d'action 2021-2022 concernant les personnes handicapées, soit la révision du tableau se trouvant à son annexe C, dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Tableau

Plan d’action municipal concernant les personnes handicapées 2022

Service responsable	Obstacles à l’intégration	Actions	Indicateurs de résultats	Échéance	Détails ou suivis à venir
Service des communications	▪ Utilisation du site Internet de la Ville de La Prairie qui peut être difficile par des personnes ayant un handicap.	▪ Faire vérifier l’accessibilité du site web de la Ville par un organisme ayant les compétences. ▪ Poursuivre l’accessibilité du site Internet de la Ville afin de le rendre universellement accessible.	▪ Facilité d’utilisation par les personnes ayant un handicap.	Automne 2022	Recherche d’un organisme qui est en mesure de faire la vérification et de voir si des bonifications sont possibles afin d’améliorer l’utilisation par les personnes qui ont un handicap.
Service de l’urbanisme et Service de greffe et des affaires juridiques	▪ Certains frais peuvent être un obstacle pour des aménagements résidentiels nécessaires à une personne ayant un handicap.	▪ Évaluer la possibilité d’abolir les frais de permis municipal dans le cadre d’un projet d’adaptation d’une résidence qui est nécessaire à une personne ayant un handicap.	▪ Allégement des frais lors des demandes de permis.	Hiver 2022	Évaluer l’impact de cette mesure au niveau de l’urbanisme et au niveau juridique.

" Ceci est le document annexé à la résolution 2022-06-196 pour en faire partie intégrante. "

Service responsable	Obstacles à l'intégration	Actions	Indicateurs de résultats	Échéance	Détails ou suivis à venir
Service du génie	▪ Accessibilité de certaines passerelles et/ou rues par les personnes ayant un handicap.	▪ Faire la vérification des barrières, des chicanes et des descentes de trottoirs dans la ville et tenter d'en améliorer l'accessibilité.	▪ Amélioration de l'accessibilité des personnes ayant un handicap.	2022	Le comité de circulation de la Ville et le Service du génie ont déjà débuté cette action.
Service de l'urbanisme	▪ Parfois difficile d'obtenir des dérogations lors des demandes de permis pour des projets d'adaptation d'une résidence.	▪ Évaluer la possibilité d'offrir des mesures d'accommodement pour les demandes de dérogation sans toutefois enfreindre les normes et les réglementations.	▪ Faciliter les travaux en étant un peu plus flexible dans les demandes de dérogation tout en respectant les normes.	2022	S'appuyer sur le CCU et prendre en considération le bien de la personne.
Service de l'urbanisme	▪ Peu de logements sociaux adaptés avec ressources pour les personnes ayant un handicap.	▪ Évaluer les mécanismes que la Ville peut mettre en place afin de soutenir le développement de logements sociaux.	▪ Augmentation du nombre de logements sociaux accessibles.	2022	Faire l'évaluation des logements sociaux accessibles qu'il y a à La Prairie et évaluer les besoins pour les nouveaux projets résidentiels.
Service de l'urbanisme	▪ Orientation des nouveaux projets de développement vers l'accessibilité universelle.	▪ Sensibiliser les promoteurs privés à tenir compte des besoins des personnes à mobilité réduite afin de faciliter la socialisation.	▪ Développement de quartiers qui facilitent le déplacement des gens à mobilité réduite.	2022	Aménagement, transport, principe d'accessibilité universelle.

Service responsable	Obstacles à l'intégration	Actions	Indicateurs de résultats	Échéance	Détails ou suivis à venir
Service des travaux publics	▪ Les portes des toilettes de la nouvelle section du Centre multifonctionnel Guy-Dupré sont difficiles à ouvrir.	▪ Voir à changer les portes pour en avoir de moins lourdes et modifier les poignées de portes.	▪ Amélioration de l'accessibilité des personnes ayant un handicap.	2022	L'évaluation des travaux est en cours.
Service des ressources humaines	▪ Offrir et promouvoir les stages et emplois au sein de la Ville de La Prairie pour les personnes vivant avec un handicap.	▪ Effectuer l'affichage des postes via les différents organismes ayant les personnes handicapées comme clientèle.	▪ Affichage de postes et nombre de personnes embauchées vivant avec un handicap.	2022	Voir dans les différents services de la Ville ce qui peut être offert comme emploi.

Lexique des acronymes et des sigles :

APHRSO : Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest
CISSSMO : Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
GAPHRSM : Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal
OPHQ : Office des personnes handicapées du Québec
PAEPH : Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
SEMO : Service externe de main-d'œuvre

Membres du comité municipal à l'égard des personnes handicapées en 2022 :

Sylvie Major, conseillère municipale et présidente du comité
Julie Simoneau, conseillère municipale
Caroline Varin, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
Valérie Gamelin, régisseur logistique et événements et secrétaire du comité

Membres Partenaires du Comité :

Nancy Côté, directrice de l'APHRSO
Michel Bergeron, citoyen de La Prairie et représentant des personnes handicapées

2022-06-197

MODIFICATION DU TITRE DU POSTE DE CONSEILLER PRINCIPAL, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET EMBAUCHE

ATTENDU que le poste de conseiller principal, développement durable et environnement est vacant;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

DE MODIFIER le titre du poste de conseiller principal, développement durable et environnement pour conseiller en transition écologique à la direction générale;

D'EMBAUCHER monsieur Daniel Girard, à titre de conseiller en transition écologique à la direction générale selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: Directrice générale

Date prévue d'entrée en fonction: le ou vers le 20 juin et il sera soumis à une période d'essai de six mois à compter de la date d'embauche.

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres.

Cette embauche est conditionnelle au résultat de la vérification des antécédents judiciaires.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

2022-06-198

EMBAUCHE D'UNE COORDINATRICE AUX LOISIRS - ÉVÉNEMENTS ET INSTALLATIONS AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU que le poste de coordonnatrice aux loisirs - événements et installations au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est vacant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Patrick Dion
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER madame Marilou Caron, à titre de coordonnatrice aux loisirs - événements et installations au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: Directrice du Service des loisirs.

Date prévue d'entrée en fonction: le ou vers le 27 juin 2022 et elle sera soumise à une période d'essai de six mois à compter de cette date.

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres.

Cette embauche est conditionnelle au résultat de la vérification des antécédents judiciaires.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

2022-06-199

EMBAUCHE D'UNE HORTICULTRICE SAISONNIÈRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU qu'un nouveau poste d'horticulteur saisonnier a été créé au Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche
APPUYÉ DE : monsieur Patrick Dion
et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER madame Mélissa Lefebvre à titre d'horticultrice saisonnière au Service des travaux publics.

Cette embauche est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat des salariés de la Ville de La Prairie CSD (cols bleus).

La date prévue d'entrée en fonction est le ou vers le 27 juin 2022.

Cette embauche est conditionnelle à ce qu'elle complète avec succès son stage de fin d'études et qu'elle obtienne subséquemment son Diplôme d'études professionnelles en horticulture et jardinerie.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

2022-06-200

NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE DE LA COUR MUNICIPALE AU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

ATTENDU que le poste de greffier à la cour municipale sera vacant à compter du 1er juillet 2022, suite au départ à la retraite de monsieur Nicolas Dion;

ATTENDU que monsieur Dion demeurera consultant à la cour municipale, à titre de juge de paix, à raison d'une journée par semaine;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un nouveau greffier de la cour municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Simoneau
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

DE NOMMER madame Vanessa Desjardins, à titre de greffière de la cour municipale au Service du greffe et des affaires juridiques, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: Directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière.

Date prévue d'entrée en fonction: le ou vers le 1er juillet 2022 et elle sera soumise à une période d'essai de six mois à compter de cette date.

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres.

DE NOMMER monsieur Dion à titre de consultant à la Cour municipale afin qu'il puisse maintenir les fonctions de juge de paix.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

2022-06-201

NOMINATION DE 4 LIEUTENANTS PERMANENTS À TEMPS PLEIN ET DE 4 POMPIERS PERMANENTS À TEMPS PLEIN AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU la lettre d'entente numéro 3 à la convention collective entre la Ville et le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Section locale 501 (convention des pompiers) en vertu de laquelle 8 postes permanents ont été créés au Service de sécurité incendie, soit 4 postes de lieutenants et 4 postes de pompiers;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Karine Laroche
et résolu unanimement :

DE NOMMER Marco Beaulieu, Érick Brossard, Jean-Pierre Auclair et Mathieu Phaneuf à titre de lieutenants permanents à temps plein au Service de sécurité incendie, rétroactivement au 23 mai 2022.

Monsieur Mathieu Phaneuf, qui était pompier, sera soumis à une période d'essai d'un an à compter de cette date.

DE NOMMER François Campeau, Alain Landry, Serge Roy et Daniel Régnier à titre de pompiers permanents à temps plein au Service de sécurité incendie, rétroactivement au 23 mai 2022.

QUE les lieutenants Pier-Luc Carrier, Jean-François Doucet, Marc-André Giroux et Éric Lévesque redeviennent pompiers éligibles, à leur salaire de lieutenant, rétroactivement au 23 mai 2022.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

2022-06-202

AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES POUR LA TENUE DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

ATTENDU qu'il sera nécessaire de fermer quelques tronçons de rues à l'occasion de la Fête nationale du Québec organisée par la Ville les 23 et 24 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : madame Karine Laroche
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la fermeture des tronçons de rues suivants, entre 7 h 30 et 23 h le 23 juin 2022 et entre 7 h 30 et 18 h le 24 juin 2022 à l'occasion de la Fête nationale du Québec:

- chemin de Saint-Jean, entre les rues Saint-Laurent et Saint-Ignace;
- rue Sainte-Marie, entre la rue Saint-Georges et la rue Boulevard;
- rue Saint-Jacques, entre le chemin de Saint-Jean et la rue Saint-Georges;

le tout, tel que montré aux plans joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante et tout en libérant, en tout temps, un corridor de 5 mètres pour les véhicules d'urgence.

QUE le Service de sécurité incendie adresse une copie de la présente résolution à la Régie intermunicipale de police Roussillon ainsi qu'à EXO - Secteur Le Richelain, à titre d'information.

ADOPTÉE

2022-06-203

AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES POUR LA TENUE DES JEUDIS DU VIEUX-LA PRAIRIE

ATTENDU qu'il sera nécessaire de fermer quelques tronçons de rues à l'occasion des Jeudis du Vieux-La Prairie, organisés par la Ville les 7 et 21 juillet 2022, 4 et 18 août et 1er septembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Simoneau
APPUYÉ DE : madame Karine Laroche
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la fermeture des tronçons de rues suivants, entre 15 h et 22 h, les 7 et 21 juillet, 4 et 18 août 2022 et entre 15 h et 23 h le 1er septembre 2022, à l'occasion des Jeudis du Vieux-La Prairie:

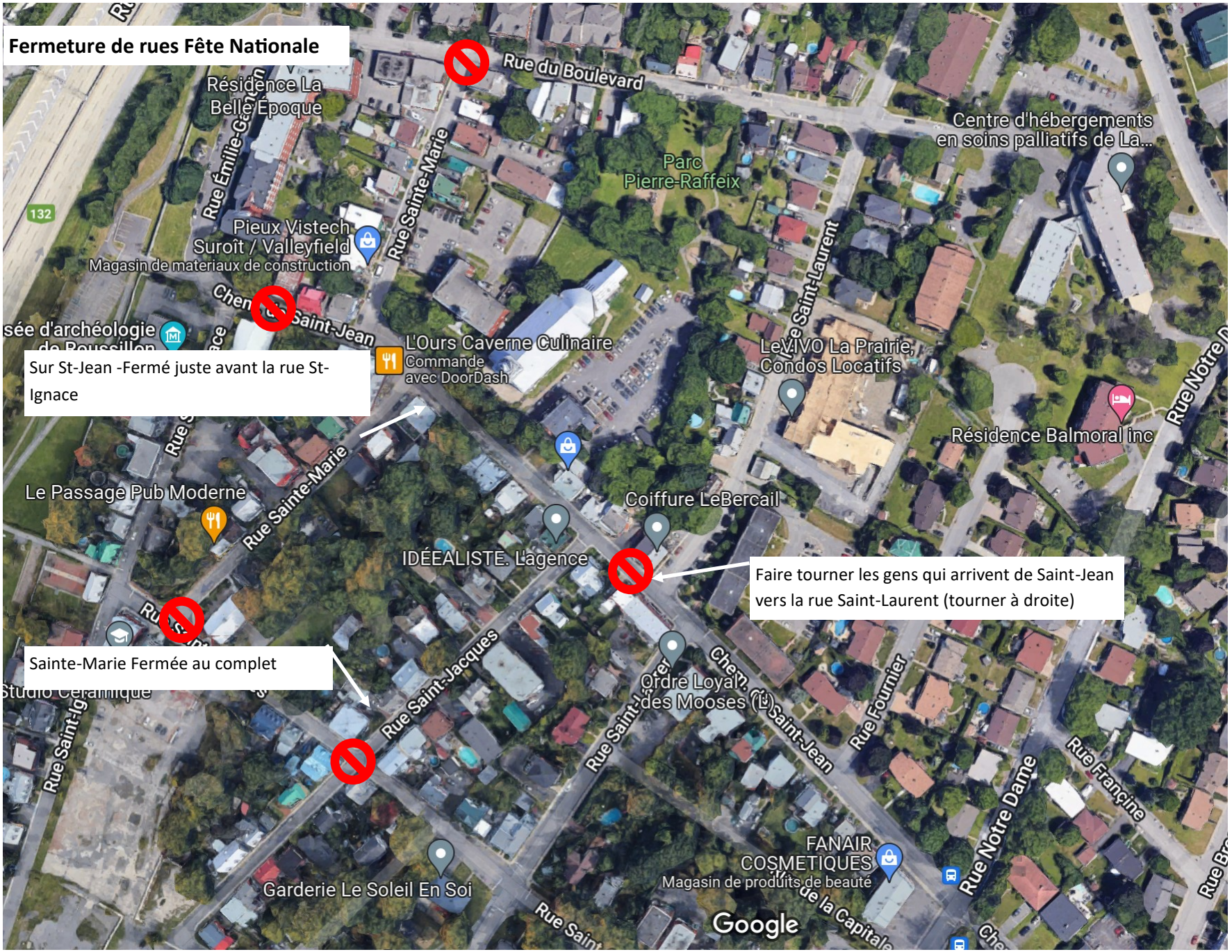

" Ceci est le document annexé à la résolution 2022-06-202 pour en faire partie intégrante. "

Fermeture des rues – Jeudis du Vieux-La Prairie 2022

Les rues suivantes seront fermées **les jeudis 7 juillet, 21 juillet, 4 août, 18 août, 1er septembre, entre 15 h et 22 h (seule exception le 1er septembre à 23h) :**

- **Chemin de Saint-Jean,** de la rue Sainte-Marie jusqu'à l'entrée du stationnement de l'Église (les visiteurs auront accès au stationnement de l'église pour se stationner) – fermeture avec des barricades de rue et surveillance d'employés de la Ville aux extrémités;

- **Une section de la rue Sainte-Marie,** entre le stationnement de la rue Sainte-Marie et le chemin de Saint-Jean (les voitures stationner dans le stationnement de la rue Sainte-Marie pourront sortir du site) – fermeture avec des barricades de rues exclusivement;

" Ceci est le document annexé à la résolution 2022-06-203 pour en faire partie intégrante. "

- chemin de Saint-Jean, de la rue Sainte-Marie jusqu'à l'entrée du stationnement de l'Église;
- une section de la rue Sainte-Marie, entre le stationnement de la rue Sainte-Marie et le chemin de Saint-Jean;

le tout, tel que montré au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante et tout en libérant, en tout temps, un corridor de 5 mètres pour les véhicules d'urgence.

QUE le Service de sécurité incendie adresse une copie de la présente résolution à la Régie intermunicipale de police Roussillon ainsi qu'à EXO - Secteur Le Richelain, à titre d'information.

ADOPTÉE

2022-06-204

AUTORISATION DE SIGNATURE - AMENDEMENT NO. 1 À L'ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

ATTENDU l'entente de service aux sinistrés entre la Ville et la Société canadienne de la Croix-Rouge;

ATTENDU que les parties souhaitent apporter certaines modifications à l'entente;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Patrick Dion
APPUYÉ DE : madame Sylvie Major
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale, ou en son absence le directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'amendement No. 1 à l'entente de service aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge.

Cet amendement a pour objet de:

- modifier la durée de l'entente de 3 à 4 ans;
- modifier la contribution annuelle de la Ville de 0,17 $ per capita à 0,18 $ per capita pour l'année 2022-2023;
- modifier les annexes B et D de l'entente, lesquelles concernent respectivement la description des services aux sinistrés et les frais assumés par les parties.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

2022-06-205

MANDAT AU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR ENTREPRENDRE DES DISCUSSIONS AVEC LA RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES AFIN D'ÉTUDIER LA POSSIBILITÉ D'UN REGROUPEMENT

ATTENDU que la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries dessert les villes de Saint-Constant, Sainte-Catherine, Candiac et Delson;

ATTENDU que la Régie a tenu une rencontre en mai dernier afin de présenter ses services aux villes de La Prairie, Saint-Philippe et Saint-Mathieu, et pour les inviter à joindre son regroupement;

ATTENDU que certaines conditions qui sont favorables à l'intégration de la Ville de La Prairie ont été discutées lors de ladite rencontre;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau
et résolu unanimement :

DE MANDATER le directeur du Service de sécurité incendie afin qu'il entreprenne des discussions avec la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries afin d'étudier la possibilité d'un regroupement.

ADOPTÉE

2022-06-206

NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE ET D'UNE PERSONNE-RESSOURCE AU COMITÉ DE CIRCULATION ET DE MOBILITÉ ACTIVE

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la résolution 2021-07-208 afin de nommer une nouvelle secrétaire, ainsi qu'une personne-ressource au comité de circulation et de mobilité active;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Karine Laroche
et résolu unanimement :

DE NOMMER la secrétaire du Service des travaux publics pour agir à titre de secrétaire du comité de circulation et de mobilité active, en remplacement du directeur adjoint du Service des travaux publics.

DE NOMMER le directeur adjoint du Service des travaux publics à titre de personne-ressource audit comité.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ DE CIRCULATION ET DE MOBILITÉ ACTIVE LE 4 MAI 2022

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité de circulation et de mobilité active le 4 mai 2022.

2022-06-207

RECOMMANDATIONS - COMITÉ DE CIRCULATION ET DE MOBILITÉ ACTIVE - RÉUNION DU 4 MAI 2022

ATTENDU la réunion du comité de circulation et de mobilité active tenue le 4 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les recommandations du comité de circulation et de mobilité active suite à sa réunion du 4 mai 2022, sous réserve de l'adoption des résolutions du conseil municipal nécessaires dans les cas applicables.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 18 MAI 2022

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 18 mai 2022.

2022-06-208

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

ATTENDU que les demandes de dérogations mineures suivantes sont présentées au conseil municipal:

Numéro de la dérogation mineure:	2022-030
Numéro de cadastre:	1 916 826 du cadastre du Québec
Adresse civique:	252 à 256, boulevard Taschereau
Nature et effets de la demande:	La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un escalier extérieur autre que donnant accès au sous-sol dont la distance serait de 0,19 m de la ligne arrière de terrain et de 0,4 m de la ligne latérale gauche de terrain, alors que l'article 497 du règlement de zonage numéro 1250 prévoit qu'un escalier extérieur autre que donnant accès au sous-sol soit situé à une distance minimale de 1,5 m de toute ligne de terrain (distances insuffisantes de 1,31 m et de 1,1 m respectivement).
Numéro de la recommandation du CCU:	2022-029

Numéro de la dérogation mineure:	2022-028
Numéro de cadastre:	2 264 254 du cadastre du Québec
Adresse civique:	825, chemin de Saint-Jean
Nature et effets de la demande:	La demande de dérogation mineure vise à permettre l'installation d'une terrasse saisonnière, accessoire au commerce de restauration, dont : − l'implantation empiéterait sur trois cases de stationnement réservées à l'établissement (contraire à l'article 556 du règlement de zonage numéro 1250); − l'implantation ne serait pas adjacente au bâtiment principal (contraire à l'article 556 du règlement de zonage numéro 1250), et; − aucune aire d'isolement n'est projetée (contraire à l'article 561 du règlement de zonage numéro 1250).
Numéro de la recommandation du CCU:	2022-030

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme le 18 mai 2022;

Monsieur le maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël
APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau
et résolu unanimement :

D'ACCORDER les dérogations mineures ci-dessus mentionnées, les attendus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2022-06-209

DEMANDES DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE DU 18 MAI 2022

ATTENDU que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251:

No PIIA	Adresse	Description	Recommandation CCU
2022-025	830, rue Rouillier	Projet de rénovations extérieures d'un bâtiment résidentiel.	2022-032
2022-026	50, boulevard Taschereau	Projet de remplacement d'une partie de l'enseigne existante.	2022-031
2022-027	191, chemin de Saint-Jean	Projet pour l'ajout d'une enseigne.	2022-033
2022-031	369-375, rue Saint-Georges	Projet d'agrandissement d'une fenêtre au sous-sol.	2022-034

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à son procès-verbal de la séance du 18 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël
APPUYÉ DE : madame Sylvie Major
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les demandes susmentionnées et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2022-06-210

DEMANDE D'EXEMPTION POUR UNE CASE DE STATIONNEMENT - CERTIFICAT D'OCCUPATION NUMÉRO 2022-014 - 789, BOULEVARD TASCHEREAU

ATTENDU qu'un commerce dont l'usage est C-1 5991-Fleuristes était situé au 789, boulevard Taschereau, et a maintenant fermé ses portes à cette adresse;

ATTENDU que le nombre de cases de stationnement exigé pour cet usage est de 2;

ATTENDU qu'un nouveau commerce, Oh La La Nutrition, a fait une demande de certificat d'occupation pour cette adresse;

ATTENDU que l'usage pour ce nouveau commerce est C-2 5493-Vente au détail de boissons;

ATTENDU que le nombre de case de stationnement exigé pour cet usage est de 3;

ATTENDU qu'Oh La La Nutrition a fait une demande d'exemption pour une case de stationnement, afin de réduire de 3 à 2 le nombre de cases de stationnement pour le commerce;

ATTENDU que les frais exigés pour une telle demande sont de 1 500 $;

ATTENDU que le projet a été analysé en fonction du moratoire et qu'une étude de débit d'eau n'est pas requise, faisant en sorte que l'ouverture de ce commerce est possible;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Patrick Dion
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'ACCORDER à Oh La La Nutrition la demande d'exemption d'une case de stationnement au 789, boulevard Taschereau, le tout tel que présenté par Kendall Sinvil, propriétaire et responsable du commerce, le 10 mai 2022, accompagnant la demande de certificat d'occupation 2022-014.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l’intention des personnes présentes.

2022-06-211

<u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

À 20 h 27

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Frédéric Galantai, maire	**Me Karine Patton, greffière**